

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mai 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-5-10-2

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'OPH THANN-CERNAY

Résumé : Dans le cadre de la fusion-absorption de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté de Communes de Thann Cernay par l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) DOMIAL, il vous est proposé de transférer, par avenant, les droits et obligations de la convention fixant le montant de la subvention départementale accordée à l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la réhabilitation thermique de 36 logements locatifs sociaux situés 44, 46 et 48 rue Pasteur à THANN et d'autoriser la Présidente à signer ce document. Ce projet d'avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 24 avril 2020.

Le 22 janvier 2019, le Département a signé avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté de Communes de Thann-Cernay une convention relative au versement d'une subvention sur fonds propres pour l'opération de réhabilitation thermique de 36 logements locatifs sociaux situés 44, 46 et 48 rue Pasteur à THANN. Cette convention a été approuvée en Commission permanente le 7 décembre 2018.

Suite à la fusion-absorption de l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay par l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) DOMIAL qui a pris effet le 31 octobre 2019, il est proposé de signer un avenant n° 1 pour permettre :

- le transfert des droits et obligations de la convention conclue avec l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay à DOMIAL ;
- le versement à DOMIAL de l'aide à la réhabilitation thermique des 36 logements sis 44, 46 et 48 rue Pasteur à THANN, pour un montant de 95 400 €.

Par conséquent, je vous propose :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à conclure avec DOMIAL, joint en annexe au rapport, fixant le transfert des droits et obligations de la convention relative à l'opération de réhabilitation thermique de 36 logements locatifs sociaux situés 44, 46 et 48 rue Pasteur à THANN conclue le 22 janvier 2019 avec l'OPH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay,
- de m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT